



PEUGEOT CITROËN MAZDA



METALLURGIE



05 mai 2022

## La nouvelle convention collective et ses impacts

Toutes les organisations syndicales représentatives au niveau national et la chambre patronale UIMM se sont réunis depuis septembre 2016 pour revoir complètement les conventions collectives actuelles ne répondant plus aux besoins des entreprises et des salariés. Certains textes étant devenus obsolètes au vu des évolutions législatives et d'autres se contredisant entre le national et le territorial.

Une nouvelle Convention Collective Nationale (CCN) a été élaborée. Elle sera mise en application au 01 janvier 2024 par toutes les entreprises de la métallurgie française. Seule la partie concernant la prévoyance et la protection sociale sera mise en œuvre 1 an plus tôt.

Il a été convenu en national que les dispositions particulières existantes dans les territoires soient négociées avant de procéder à une extinction de la convention collective territoriale actuelle. Dans le Haut-Rhin il s'agit notamment de traiter le 13<sup>ème</sup> mois n'existant nulle part ailleurs. Un accord devra être trouvé pour le 15 juin 2022.

Tous les territoires devront ensuite faire part du résultat de leurs travaux en local avant une validation de la signature de la nouvelle convention collective au niveau national. Cette validation actant l'application de ces textes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

### Qu'en est-il pour les salariés de Stellantis ?

Les organisations syndicales FO, CFTC et CFE-CGC ont signé des accords d'entreprise actuellement en vigueur. Ces accords restent applicables. **Les primes notamment le 13<sup>ème</sup> mois étant des mesures inscrites dans ces accords ne sont donc pas remises en cause.**

La Direction a informé les élus CSEC qu'elle organisera des réunions avec les organisations syndicales afin d'examiner le texte de la CCN afin d'en mesurer les écarts. Il conviendra ensuite s'il y a lieu d'ouvrir des négociations. L'Entente **FO, CFTC et CFE-CGC** demande d'ores et déjà à la direction d'informer l'ensemble des salariés des tenants et des aboutissants sur la nouvelle convention collective.

L'Entente **FO, CFTC et CFE-CGC** est consciente des enjeux. Il est important à nos yeux, de vous informer et de vous apporter toutes les réponses nécessaires à une bonne compréhension du sujet.

Comme vous l'avez fait par le passé, vous pouvez compter sur notre volonté à défendre vos acquis si chèrement obtenus par la signature d'accords !